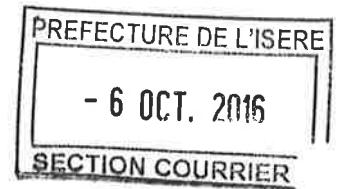


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS



Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 28
Votants : 34

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à 19H,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 20 septembre 2016

Résultat du vote

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 2

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Susy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

Pouvoirs : Natalie HENNER à Cédric MOREL, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste FEUGIER, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN, Jean Paul CLARET à Susy REY

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE
CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Les mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016 traduisent la volonté de l'Etat de soutenir l'investissement public local.

Une enveloppe de un milliard d'euros est ainsi mobilisée au plan national :

- 500 M€ sont consacrés à de grands projets d'investissement ;
- 300 M€ sont dédiés au soutien à la revitalisation et au développement des bourgs-centres ;
- 200 M€ viennent majorer, comme en 2015, la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Les deux premières enveloppes représentent un total de 94.9 M€ pour la région Auvergne-Rhône-Alpes qui devront être engagés en 2016.

La 1^{ère} enveloppe : Soutien aux grands projets d'investissement (58.8M€). La nature des projets éligibles.

Il s'agit d'opérations d'investissement relevant des thèmes suivants :

- **La rénovation thermique :** travaux de rénovation énergétique visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments des collectivités ;
- **La transition énergétique :** projets apportant une meilleure maîtrise de la consommation énergétique en complément des aides apportées par le fond créé par la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et des « prêts transition écologique et croissance verte » ;
- **Le développement des énergies renouvelables :** travaux ayant pour objet le développement des énergies renouvelables ;
- **La mise aux normes des équipements publics :** mise aux normes de bâtiments des collectivités locales dont la mise en accessibilité des ERP ;
- **Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité :** projets de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.
- **Le développement d'infrastructures en faveur du logement :** projets d'infrastructures en cohérence avec les efforts de création de logements ;
- **Les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants :** équipements publics liés à l'accroissement de la population et, en particulier, la construction de logement ou d'équipements rendus nécessaires par l'accueil de migrants.

La 2^{ème} enveloppe : soutien à la redynamisation et le développement des bourgs-centres (36.1 M€)

- la nature des projets éligibles ;
- les équipements municipaux ou communautaires liés aux services publics ;
- les projets en lien avec le développement économique ;
- la redynamisation du commerce indépendant ;
- la construction ou la rénovation de logements ;
- les projets en lien avec la mobilité au quotidien et notamment, les plateformes de mobilité ;
- les équipements passifs permettant la réception de la téléphonie mobile dans les communes non couvertes.

Les services de l'Etat devront engager l'intégralité des autorisations d'engagement avant le 31 décembre 2016.

Dans ce cadre, il est proposé de déposer une demande de subvention pour le programme de réhabilitation des ateliers communautaires selon le plan de financement suivant :

ATELIERS COMMUNAUTAIRES

Plan de financement

DEPENSES		Montants EUR HT
TRAVAUX		576 172,10 €
HONORAIRES		67 373,00 €
COUT TOTAL		643 545,10 €

RECETTES		
DEPARTEMENT	17,652%	113 600,00 €
ENVELOPPE PARLEMENTAIRE	3,885%	25 000,00 €
ETAT	25,000%	160 886,28 €
AUTOFINANCEMENT	53,463%	344 058,83 €
TOTAL	100,00%	643 545,10 €

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le Conseil Communautaire, à la **MAJORITE** :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter cette demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,

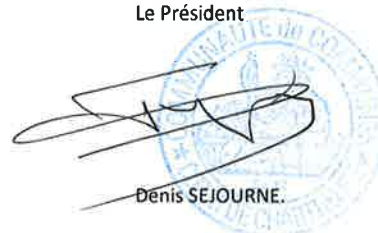
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 29 septembre 2016

Le Président



Denis SEJOURNE.